



À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

DIRECTIVES ET RECOMMANDATIONS POUR UNE REPRISE DU LOISIR ORNITHOLOGIQUE

Montréal, le 14 mai 2020. – En cette période de crise, il faut prendre soin de sa santé physique et mentale. Or, l'observation des oiseaux procure des bienfaits reconnus. La pratique libre et individuelle de l'ornithologie est donc fortement encouragée. En respectant les directives gouvernementales, il est possible de pratiquer cette activité de loisir chez soi, dans son entourage immédiat et les lieux publics tels que les parcs, au fur et à mesure qu'ils seront ouverts au public. QuébecOiseaux et ses clubs membres sont en mesure de diffuser des directives à leurs membres individuels et sympathisants pour s'assurer que leur pratique de l'ornithologie respecte le plan de déconfinement du gouvernement.

Directives (à suivre obligatoirement, sous peine de sanctions)

- La distanciation physique de deux mètres entre les personnes ne résidant pas à la même adresse est obligatoire en tout temps.
- Si vous fréquentez un lieu public, p. ex. un parc, il est impératif de respecter les mesures sanitaires en vigueur.
- Le covoiturage entre personnes ne résidant pas à la même adresse, ainsi que l'échange ou le partage d'équipement (p. ex. jumelles, télescope, livre d'identification) sont interdits.
- Les activités en groupes (p. ex. conférences, excursions guidées) ne pouvant garantir une distanciation physique de deux mètres sont interdites. Toutefois, des conférences et des séances de formation peuvent être offertes par les clubs ou QuébecOiseaux en utilisant des plateformes de réunions ou de webinaires.
- Les personnes présentant des symptômes de COVID-19 doivent demeurer à la maison pour une quarantaine de 14 jours. Il est quand même possible d'inventorier les oiseaux autour de la maison pendant cette période.

Recommandations

- Soyez prudents en tout temps car la sortie ornithologique, comme toute sortie, présente des risques de contamination (station-service, toilettes publiques, barrière, passerelle, tour d'observation, etc.).

- Le port du masque est non obligatoire mais recommandé si la distanciation sociale semble difficile à respecter. Mieux vaut utiliser des couleurs sobres pour ne pas effrayer les oiseaux.
- Si possible, apportez un désinfectant à base d'alcool afin de vous nettoyer fréquemment les mains.
- Respectez le code de conduite de QuébecOiseaux.
- Bien que les déplacements entre certaines régions soient maintenant autorisés, nous recommandons de limiter vos déplacements. Pourquoi ne pas en profiter pour essayer d'augmenter la liste des oiseaux observés dans votre municipalité ou votre MRC?
- N'hésitez pas à partager vos observations en utilisant le site Web eBird Québec ou l'application eBird Mobile, ou le mot-clic #OrnithoQc sur les réseaux sociaux (p. ex. Twitter, Instagram).
- Privilégiez l'achat local (marques et détaillants) pour vous procurer de l'équipement, des graines pour vos mangeoires, etc.

Le développement du loisir ornithologique et la protection des oiseaux ne sont possibles qu'avec le soutien de la communauté. QuébecOiseaux a besoin de votre aide. Celle-ci peut prendre la forme d'un abonnement au magazine, de l'achat de votre carte de membre, d'un versement au programme de compensation environnementale, ou d'un don.

- 30 -

Source : Jean-Sébastien Guénette
 Directeur général
info@quebecoiseaux.org